

Litige avec un restaurant

Par **Shiva056**, le **30/12/2019** à **08:10**

Bonjour,

Je souhaite savoir ce qu'il est possible de faire lors d'un litige avec un restaurateur. En effet hier soir, je suis allé manger dans un restaurant type fast-food et mon ami a trouvé un cheveu dans son sandwich. Je suis allé le signaler en cuisine, l'employé m'a accusé de l'avoir mis moi même et nous a envoyé la responsable. Celle-ci a été très agressive dans ses propos nous hurlant de "dégager de son restau" devant tous les clients. Nous n'avons pas eu le choix de quitter les lieux sous les menaces de la responsable. Nous avons payé notre repas et nous ne l'avons pas mangé. Je souhaite dans un 1er temps être remboursé par principe et dans un second temps faire remonter ces faits que je trouve inadmissibles.

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/12/2019** à **12:59**

Bonjour

Tout d'abord, je précise que nous ne sommes qu'un simple forum étudiant.

Cela relève des associations de défense des consommateurs, mais à mon avis il faudra que vous soyez adhérent pour qu'elle accepte de prendre en charge votre affaire.

Vous pouvez tenter de faire appel au médiateur de la consommation <http://www.permiss-chr.fr/mediateur-de-consommation/>
(là aussi il peut y avoir des frais).

Avez-vous fait une photo de votre sandwich ?